



MISE EN OEUVRE DU PLAN écophyto2018 dans les DOM: ECOPHYTO-DOM

GRENELLE DE
L'ENVIRONNEMENT



Direction de l'Agriculture
et de la Forêt

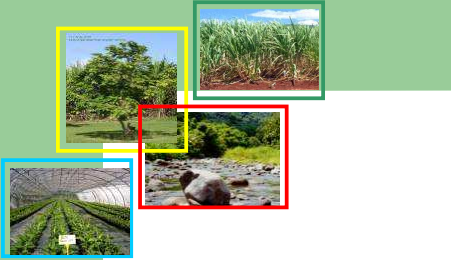


OBJECTIFS DU PLAN ECOPHYTO 2018

Réduire de 50 % l'usage des produits phytopharmaceutiques
en agriculture, à l'horizon 2018, si possible;

8 AXES

1. Définir des indicateurs précis et consensuels;
2. Évaluer les marges de progrès sur les substances actives et les itinéraires techniques;
3. Mobiliser la recherche et le transfert de méthodes alternatives;
4. Former les agriculteurs, professionnaliser la distribution;
5. Renforcer la surveillance du territoire sur les bio-agresseurs et les effets non intentionnels des pesticides;
6. **Prendre en compte les spécificités des DOM;**
7. Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole;
8. Communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

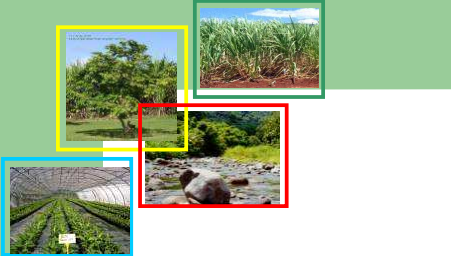


AXE 1:

Evaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides

Pilote: MAAP/ DGAL

3



AXE 1: Evaluer les progrès

1. Renforcer la collecte des données

- ◆ Des enquêtes régulières sur les pratiques phytosanitaires
(Grandes Cultures, arboriculture, Fruits et Légumes,
=> dans les DOM pour la première fois
- ◆ Un système d'information pesticides
Enquête de préfiguration et de faisabilité en cours par
l'AFSSET

4



AXE 1: Evaluer les progrès: indicateurs

5

2. Creation de la BNV-D : base de données des ventes de produits phytopharmaceutiques aux exploitants agricoles
 - Améliorer la surveillance des impacts et le suivi des pressions
 - ✂ Faciliter les missions de contrôles des services de l'Etat et de traçabilité des ventes
 - ✂ Une obligation en matière de redevance pour pollutions diffuses
 - ✓ **Collecteur de la redevance pour la Martinique: l'Office de l'Eau ODE**

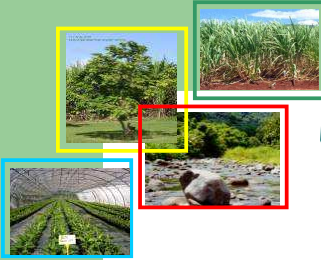


AXE 1: Evaluer les progrès: indicateurs

6

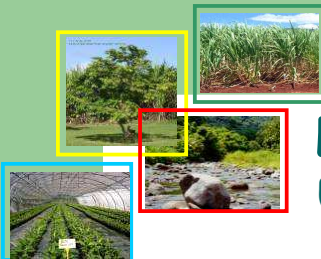
2. Suivre annuellement l'usage des pesticides sur l'ensemble des surfaces cultivées:
 - ◆ Outil NODU:

$$\frac{\text{Quantités vendues /an produit } P}{\text{dose/ha max du produit } p} = \text{fréquence d'utilisation de } P$$
 - ◆ NODU national: **indicateur budgétaire LOLF:**
 - ◆ Déclinaison régionale d'après les ventes de produits phyto



La redevance pour Pollutions diffuses : instituée par la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques de 2006

- ◆ Les redevables sont les distributeurs agréés de produits phytopharmaceutiques
- ◆ L'assiette de la redevance est la quantité de substance active vendue annuellement.
 - 350 substances actives,
 - 8000 spécialités commerciales, classées en 3 catégories en fonction de leur dangerosité.
 - Un taux de redevance par catégorie.



La redevance pour Pollutions diffuses : Un instrument pour le financement et le suivi du Plan EcoPhyto

- ◆ Collectée par les des Agences et Offices de l'eau. En Martinique la RPD sera collectée dès 2010 par l'ODE sur les ventes de l'exercice 2009
- ◆ Une partie du produit est reversé à l'Onema pour le **financement du Plan EcoPhyto**
- ◆ Obligation des distributeurs : la déclaration des bilans annuels des ventes par substance.
 - Base Nationale des Ventes et Distributeurs à la charge des Agences et Offices :
 - **Permet un monitoring du Plan EcoPhyto.**



Le NODU sera la référence pour tous les produits phytosanitaires

- ◆ **Déclinaison du NODU par produit et usage**
 - ◆ Agriculture, jardins, lutte biologique, semences
- ◆ **Segmentation du NODU par fonction de produits, notamment:**
 - ◆ insecticides
 - ◆ fongicides
 - ◆ herbicides
 - ◆ Autres
- ◆ **Segmentation par classes toxicologiques et écotoxicologiques**
 - ◆ Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR 1 et 2)
 - ◆ Très toxique (T+);
 - ◆ Toxique (T)
 - ◆ Dangereuse pour l'environnement (N);
 - ◆ Autres



AXE 2:

Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du conseil

Pilote: MAAP / DGPAAT



AXE 2: Recenser, généraliser et mobiliser

- ◆ Identifier et diffuser les méthodes économes
- ◆ **Guides** de stratégies économes par filières:
- ◆ Démontrer, vulgariser: réseau Ecophyto 2018
- ◆ **3 000 fermes de référence** (Engagement des exploitations de l'enseignement agricole)
- ◆ **Expérimentation** de systèmes de culture économes
- ◆ Développement d'**outils d'aide à la décision** pour les agriculteurs

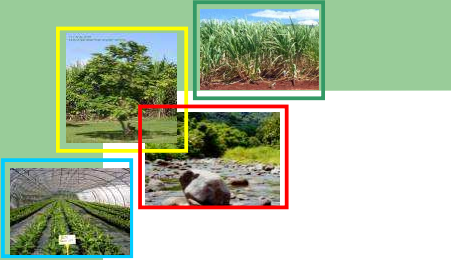
11



AXE 2: Recenser, généraliser et mobiliser

- ◆ **Mise à disposition de produits phytopharmaceutiques respectueux de la Santé des consommateurs, des agriculteurs et de l'Environnement:**
 - comité "usages orphelins" (87% d'usages vides dans les DOM)
- ◆ **Améliorer le parc agricole:**
 - contrôle périodique du matériel d'épandage,
 - exigences environnementales sur matériel neuf accrues
- ◆ **Traitement aérien:**
 - mission nationale d'experts
+ étude du Cemagref sur les alternatives terrestres aux Antilles

12



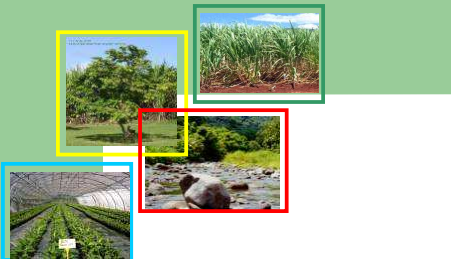
AXE 3:

Innover dans la conception et la mise
au point de systèmes de culture
économiques en pesticides

➤ Nombreux programmes et appels à
projets de Recherche et Développement

Pilote: MAAP/DGAL

13

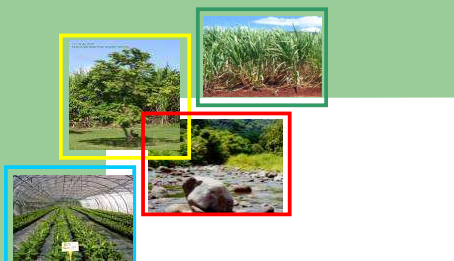


AXE 4:

Former à la réduction et sécuriser
l'utilisation des pesticides

Pilote: MAAP/ DGER

14



AXE 4: Former et sécuriser

- ◆ **Réorienter la formation des professionnels vers les productions et protection intégrées**
 - ◆ Référentiels de formation (DGER)
 - ◆ Expérimentation de CERTIPHYTO en cours de démarrage
 - ◆ 800 000 agriculteurs et salariés agricoles à former avant 2014
- ◆ **Professionnaliser les métiers de la distribution et du conseil phytosanitaire**
 - ◆ renforcer les exigences de l'agrément des applicateurs de produits antiparasitaires
 - ◆ L'ensemble du personnel des applicateurs et distributeurs sera formé et certifié

15

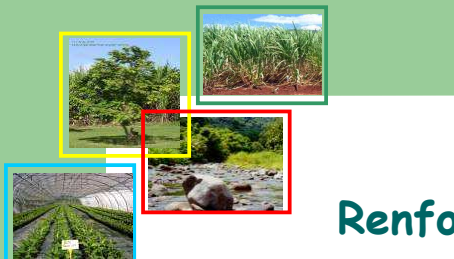


AXE 5:

Renforcer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs et des effets indésirables de l'utilisation des pesticides

Pilote: MAAAP/DGAL

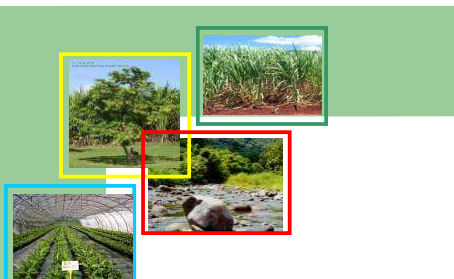
16



AXE 5: Renforcer les réseaux de surveillance

- ◆ Réorganiser les partenariats entre les différents acteurs de l'épidémiosurveillance:
DAF, chambre d'agriculture, FREDON pour 972
- ◆ Mettre en place un système d'information public et mutualisé entre les différents acteurs,
- ◆ **Separation absolue** entre l'évaluation du risque biologique = **seuils de nuisibilité** et la **préconisation de vente de PPP**,
- ◆ Code de bonnes pratiques entre les métiers de préconisation et de la vente

17

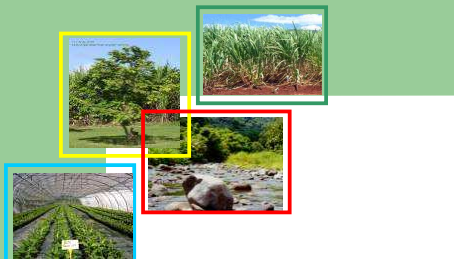


AXE 6:

Prendre en compte les spécificités
des Départements d'Outre-Mer

Pilote: SEOM

18

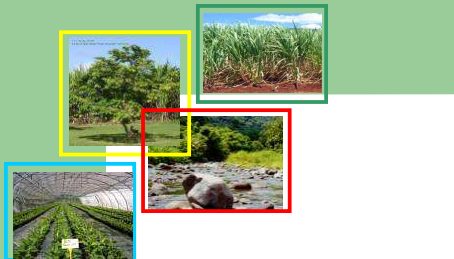


AXE 7:

Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole

Pilote: DEB

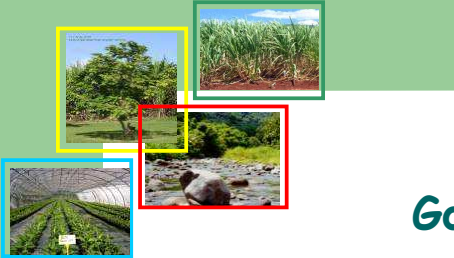
19



AXE 7: Ecophyto ZNA

- ◆ Améliorer la qualification des applicateurs professionnels en ZNA en matière d'usage de pesticides
- ◆ Sécuriser l'utilisation des pesticides par les amateurs
- ◆ Encadrer strictement l'utilisation des pesticides dans les lieux destinés au public
- ◆ Développer et diffuser des outils spécifiques pour la diminution de l'usage des pesticides en ZNA
- ◆ Développer des stratégies globales d'aménagement du territoire

20



AXE 8: Gouvernance et Communication

Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Pilote: DGAL

21

LA MISE EN OEUVRE NATIONALE

Le Comité National d'Orientation et de Suivi

Présidé par le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, il rassemble les administrations concernées et les parties prenantes, afin de suivre la mise en œuvre opérationnelle et financière du plan. Un représentant des DRAAF/SRAL est également convié.

Le COMité OPérationnel d'experts

De composition grenellienne, il est l'appui technique du CNOS sur les modalités de mise en œuvre des actions. Il étudie les avis des comités spécialisés et soumet ses propositions au CNOS et au chef de projet Ecophyto 2018

Direction générale de l'Alimentation
Secrétariat permanent des comités

Le Pré-CNOS

Comité interministériel Ecophyto2018, il réunit les Directeurs généraux d'administration centrale concernés.

Il prépare, avec l'ONEMA, le CNOS ainsi que les arbitrages financiers à soumettre au Ministre chargé de l'Agriculture



LA MISE EN OEUVRE NATIONALE

Les parties prenantes:

- Les représentants de l'administration
- Les collectivités locales
- Les agences d'évaluation
- La recherche
- Les agences de l'eau et l'ONEMA
- Les agriculteurs (syndicats généralistes, spécialisés et professionnels)
- Les chambres d'agriculture
- Les instituts techniques
- Les industriels
- Les distributeurs
- Les organisations non gouvernementales, pour la défense de l'environnement et des consommateurs

Les ministères :

- Le Ministère chargé de l'Agriculture
 - DGAL
 - DGPAAT
 - DGER
 - DICOM
- Le Ministère chargé de l'Écologie
 - DGALN
 - DGPR
 - CGDD
- Le Ministère chargé de l'Intérieur: SEOM
- Le Ministère chargé de la Santé: DGS
- Le Ministère chargé de la Recherche
- Le Ministère chargé de l'Économie: DGCCRF

LA MISE EN OEUVRE du PROJET

Un pilote: La Directrice générale de l'Alimentation

Chef de projet du plan : La Sous Directrice de la qualité et de la protection des végétaux



des pilotes d'axes

Sous directeurs d'administration centrale



des pilotes d'action

Chefs de bureau d'administration centrale

- Veille à la bonne mise en œuvre du plan et tient à jour un tableau de bord d'avancement
- Assure la coordination des pilotes d'axe et d'action
- Prépare les arbitrages à présenter au Pré-CNOS ainsi que le projet de programme national annuel
- Supervise le secrétariat permanent du plan

- Rend compte auprès du chef de projet, pour son axe, de la mise en œuvre des actions définies par le plan
- Tient à jour et transmet au chef de projet un tableau de bord d'avancement de l'axe
- Transmet au chef de projet les éléments financiers et les points d'arbitrage concernant l'axe

- Rend compte auprès du pilote d'axe du respect et de la mise en œuvre de l'action qui lui est confiée
- Réunit si nécessaire un groupe de travail et associe les autres administrations et les parties prenantes
- Transmet au pilote d'axe les éléments du tableau de bord d'avancement, de financement et d'arbitrage

LA MISE EN OEUVRE REGIONALE

Le Comité Régional d'Orientation et de Suivi

Présidé par le Préfet (DAF),

il rassemble les administrations concernées
et les acteurs régionaux.

- Promotion et suivi des actions du plan ECOPHYTO DOM,
- Déclinaison régionale des moyens financiers.
- Rapport synthèse de la mise en oeuvre régionale
- Validation de la note de conjoncture régionale avant diffusion



Groupes Techniques

selon organisation définie par le Préfet, avec notamment :

- ✓ le groupe régional d'actions Phytos: **le GREPHY** => DAF- DIREN
- ✓ le comité régional d'épidémio-surveillance **le CRE**
=> DAF- Chambre d'agriculture

COMPOSITION TYPE DU CROS = Proche de celle actuelle du GREPHY

- ◆ Les représentants de l'administration: DRAAF, DIREN/DREAL...
- ◆ Les représentants des collectivités locales
- ◆ Les représentants des organismes de recherche locaux
- ◆ Les représentants des l'Office de l'Eau
- ◆ Les représentants des agriculteurs et pêcheurs (syndicats généralistes, spécialisés et professionnels)
- ◆ Les représentants des chambres d'agriculture régionale et départementales
- ◆ Les représentants locaux des instituts de recherche et instituts techniques
- ◆ Les représentants locaux des industriels et des distributeurs
- ◆ Les représentants locaux des organisations non gouvernementales, pour la défense de l'environnement et des consommateurs

➤ **FIXEE PAR ARRETE PREFECTORAL**



Ecophyto DOM en Martinique

On retrouve les principaux axes, adaptés aux conditions locales, en une trentaine d'actions spécifiques

- ◆ Pilotage et indicateurs adaptés aux cultures tropicales
- ◆ Sécuriser et assurer la durabilité des itinéraires techniques
- ◆ Sécuriser les pratiques (déchets phytosanitaires, matériel, traitement aériens)
- ◆ Orienter le programme de recherche vers la réduction de l'utilisation des pesticides
- ◆ Professionnaliser les acteurs et favoriser le transfert de compétences
- ◆ Développer des réseaux de surveillance du territoire



Ecophyto DOM en Martinique Actions prioritaires et budget

Actions du socle national en cours

- ◆ **CERTIPHYTO:** 3 CFPPA, Chambre d'agriculture sur la piste
- ◆ **Comité régional d'épidémiosurveillance** en cours de création: transfert à la Chambre d'agriculture et à la FREDON: 130 000 €/an
- ◆ **Fermes de référence:** lancées à la Chambre d'Agriculture pour 2010
- ◆ Nombreux **programmes de recherche** du PRAM labellisés ECOPHYTO-DOM démarrés ou en projet



Ecophyto DOM en Martinique Actions prioritaires et budget

Actions spécifiques ECOPHYTO- DOM en cours

- ◆ Collecte pérenne de PPNU 60 000 € an
- ◆ Expérimentation méthodes de lutte respectueuses de l'environnement et alternatives CTCS: 90 000 € /an
- ◆ Structuration des filières pour une agriculture durable, institut technique multifilières environ 100 000 €/an